

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 juin 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 8 nouveaux cas importés confirmés

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 8 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce jeudi 25 juin à 15h00, soit un **total de 516 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Sur ces 8 nouveaux cas :

- 2 avaient réalisé un test préalable à leur embarquement dont le résultat était négatif, conformément au protocole sanitaire expérimental mis en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Outre-mer ; le test réalisé à 7 jours après leur arrivée, au terme de la septaine, s'est révélé positif ;
- 6 ont été testés à leur arrivée à l'aéroport, en provenance de métropole et de Mayotte.

Les sujets contacts sont en cours d'identification, pour la mise en œuvre des mesures de quatorzaine et des tests.

Ces situations confirment l'utilité et la pertinence du dispositif de contrôle sanitaire mis en place par la préfecture et l'ARS de La Réunion, afin d'avoir un suivi renforcé des passagers entrant à La Réunion, et l'importance de respecter les mesures de confinement à l'arrivée et de se soumettre au test 7 jours ou 14 jours après l'arrivée selon les dispositifs.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 25 juin 2020

512 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 72% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	373	+8
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	32	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	74	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	65	0
Nombre total de cas investigués	512	+8

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

• **Situation sanitaire :**

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation	17	-2
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	13	-2
Cas hospitalisés en service de réanimation	4	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	4	+1
<hr/>		
Décès de personnes atteintes du Covid-19	2	0

• **Contact-tracing : plus de 3800 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

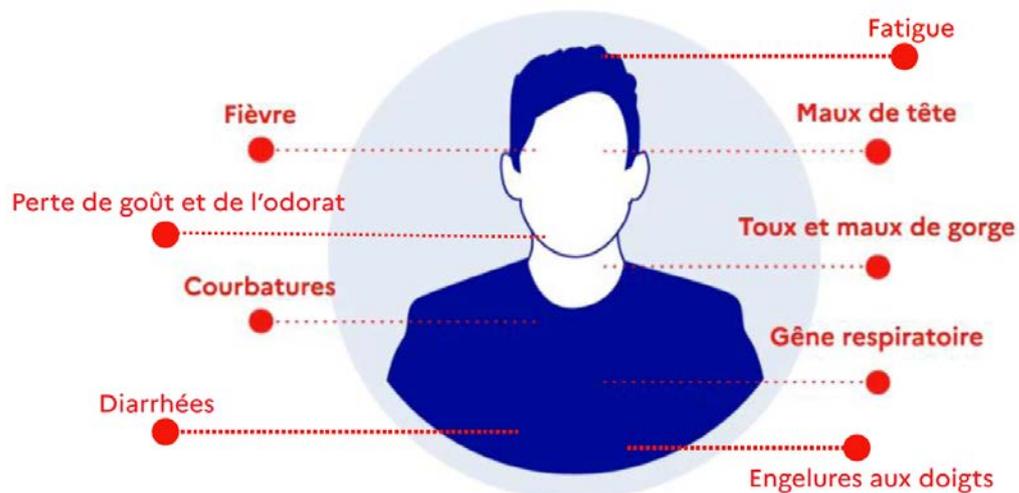
RECOMMANDATIONS A SUIVRE

- Se protéger avec les gestes barrières



- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai
- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.

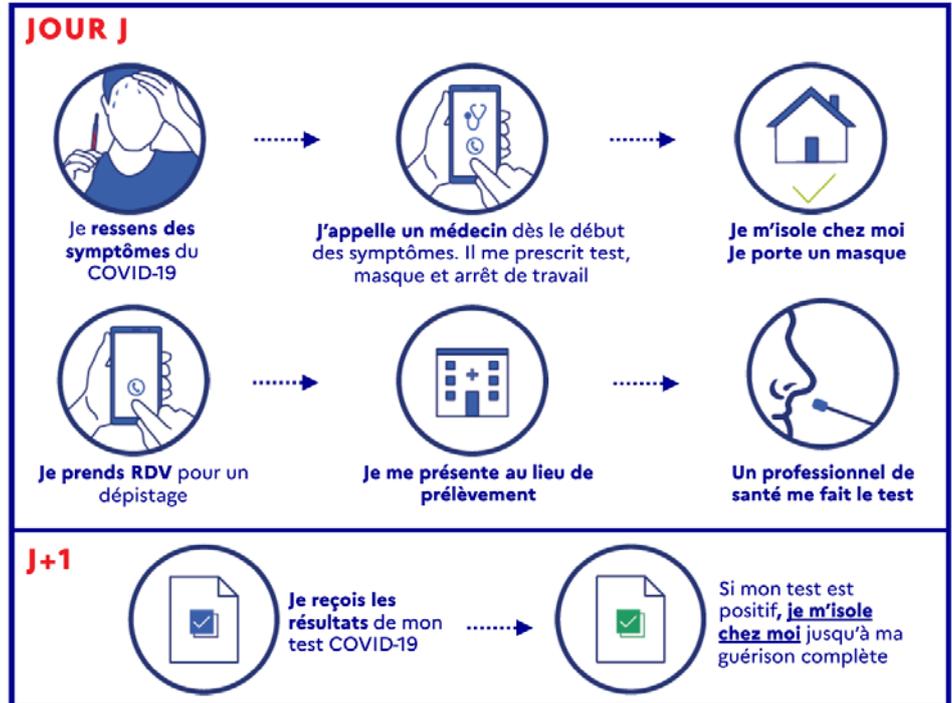
SYMPTÔMES



Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974